

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-147

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-147

Subventions 2025 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien à 46 manifestations culturelles est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 10 manifestations, pour un montant global de 573 500 €.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION ET ORGANISATEUR	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENT° BM	BUDGET GLOBAL
CITE CIRQUE - TEMPS FORTS CIRCASSIENS CREAC Service culturel de la Ville de Bègles (association) Fiche action n°C061016 CODEV ville de Bègles Demande n°2025-00039	CITE CIRQUE COMPAGNIE CABAS et CIRQUE TROTTOLA avril 2025 et octobre 2025 Le projet cirque se développe à Bègles depuis 2006 dans un quartier en pleine mutation urbaine, du nord de la commune jusqu'au boulevard faisant la jonction avec Bordeaux. Nom donné à l'ensemble du volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque, La CitéCirque s'appuie sur le CREAC, conventionné avec la ville de Bègles. Afin de favoriser le regard des publics sur les propositions de la CitéCirque, deux temps événementiels spécifiques construits avec les équipes invitées sont mis en lumière. La compagnie Cabas sera accueillie du 7 au 24 avril. Dix artistes de la compagnie, venus de part et d'autre de la Méditerranée, iront à la rencontre des habitant·e·s, des associations locales et des	47 500	513 000

	écoles. A l'occasion de ces trois semaines, la compagnie présentera son univers artistique, à travers différents rendez-vous, spectacles et créa collective autour du thème de l'identité culturelle. Le second temps fort, s'articulera autour de l'accueil du cirque Trottola en octobre 2025 avec la coproduction de leur spectacle Strano. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient les temps forts circassiens du CREAC dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 513 000 €.		
--	---	--	--

ESCALE DU LIVRE Escales littéraires Bordeaux Aquitaine (association) Fiche action n°C060980 Codev ville de Bordeaux Demande n°2025-00403	ESCALE DU LIVRE 24ème édition, du 4 au 6 avril 2024 L'association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine soutient l'économie du livre, la création littéraire, les écrivains et illustrateurs dans toutes ses actions pour permettre l'accès de tous les publics aux livres et à la lecture. Temps fort de ses actions, la manifestation L'Escale du livre est à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre aujourd'hui reconnu comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires nationales, accueillant chaque année éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... de toute la France et de l'étranger. Pour la première fois, en raison d'une longue phase de travaux débutée en septembre dernier place Renaudel pour une durée d'au moins 2 ans, l'Escale du livre a dû déménager et se déploiera sur la rive droite de Bordeaux. De Darwin à la Fabrique Pola, de nouvelles expériences le long de la Garonne et un salon du livre réinventé seront proposés aux participants durant 3 jours dans ce nouvel environnement. Les spectacles et performances en soirée seront quant à eux maintenus dans le quartier Sainte-Croix Cette 24ème édition offrira comme les années précédentes, un programme éclectique mêlant littérature générale, graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir : Rencontres, débats avec des écrivains et des illustrateurs, lectures, performances, créations inédites... et un « cœur littéraire » d'éditeurs et de libraires. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 609 340 €.	150 000	609 340
--	--	-----------------------	----------------

FESTIVAL ÉCHAPPÉE BELLE BELLE EDITION Scène nationale Carré-Colonnes (EPCC) Fiche action n° C061021 Codev ville de Blanquefort Demande n°2025-00209	FESTIVAL ÉCHAPPÉE BELLE 33ème édition, du 22 au 25 mai 2025 Festival de référence au niveau métropolitain pour sa programmation jeune public et arts de rue, Echappée belle a fêté ses 30 ans en 2022 et accueilli plus de 11 000 festivaliers en 2024 et 4 000 jeunes lors des journées jeune-public consacrées aux établissements scolaires de primaires et maternelles. Outil de coopération entre la ville de Blanquefort, ses associations et la Scène nationale Carré-Colonnes, il joue un rôle primordial en termes de démocratisation culturelle. La programmation innovante et familiale met chaque année à l'honneur une vingtaine de compagnies régionales et nationales des arts du cirque, de la danse, du théâtre de rue ou d'objets, au cœur et à proximité du parc de Fongravey à Blanquefort. Les 2 journées réservées aux scolaires et le weekend tout public se tiendront cette année du 22 au 25 mai. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 246 600 €.	45 000	246 600
CHAHUTS Chahuts (association) Fiche action n° C060978 Codev ville de Bordeaux Demande n°2025-00249	FESTIVAL CHAHUTS 34ème édition, du 6 au 14 juin 2025 Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur les arts de la parole grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit... Ancrée au cœur du quartier Saint-Michel à Bordeaux, sa programmation d'artistes régionaux, nationaux et internationaux réunit environ 15 000 festivaliers chaque année. La parole libre et émancipatrice, le pas de côté, la prise de risque notamment dans la rencontre de l'Autre, la Ville comme terrain de jeu et d'appropriation collective resteront les marqueurs du festival qui aura lieu comme à son habitude du 6 au 14 juin 2025. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 216 644 €.	35 000	216 644

ODP Association Festival ODP Fiche action C061076 Codev ville de Talence Demande n°2025-00406	FESTIVAL ODP 10ème édition, du 12 au 15 juin 2025 Créé en 2016, ODP est un festival de musiques actuelles organisé chaque année dans le parc Peixoto à Talence par l'association Festival ODP, au profit des Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France. Événement majeur de la ville de Talence et de la Métropole, il fédère environ 1 000 bénévoles issus en majeure partie des Sapeurs-Pompiers. L'édition 2025 se déroulera au printemps, du 12 au 15 juin. L'année 2025, année anniversaire, est la dixième édition. A cette occasion, une cinquième soirée, en accès gratuit, sera ajoutée aux 4 soirées de concerts. Elle aura pour but de promouvoir sur la grande scène des artistes locaux, du tissu Métropolitain, Girondins. Outre sa programmation musicale, ODP est l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France et de collecter des fonds. Il permet aussi la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers et l'enseignement aux publics des gestes de premiers secours. Le festival connaît une affluence en hausse constante, avec 24 000 spectateurs en 2021, 32 000 en 2023 à 41 000 festivaliers en 2024. Les premiers artistes annoncés pour l'édition 2025 sont Kendji Girac, Kyo, Ayo, Pascal Obispo, Ben Mazué, Styleto, Lamomali, Jérémy Frerot, Aliocha Schneider. D'autres complèteront prochainement cette affiche. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2018. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 027 000 €.	40 000	1 027 000
RELÂCHE ADMAA Allez les filles (association) Fiche action n° C060993 Codev ville de Bordeaux Demande n° 2025-00431	RELÂCHE 15ème édition, Juin à septembre 2025 L'Association ADMAA (Association Des Musiques Alternatives en Aquitaine) plus connue sous le nom d'Allez Les Filles, fait partie du paysage culturel bordelais et métropolitain depuis presque 30 ans. Au fil des années, son activité initiale d'organisation de concerts s'est enrichie de nouvelles formes artistiques, s'adaptant aux attentes des publics et aux transformations sociétales. Le festival Relâche propose ainsi une quarantaine de concerts, bals et animations musicales estivales dans l'espace public bordelais. Majoritairement gratuits, les enjeux de ces événements sont multiples : - faire découvrir des artistes et des esthétiques musicales actuelles rock, soul, blues, reggae...	35 000	382 700

	- soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et professionnellement les équipes et artistes, - sensibiliser les publics aux musiques actuelles. Près de 80 000 personnes profitent de Relâche chaque année. La 15ème édition s'étendra de juin à septembre 2025. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 382 700 €.		
MERIGNAC PHOTO Ville de Mérignac Fiche action n° C061159 Codev ville de Mérignac Demande n° 2025-00455	MERIGNAC PHOTO Saison photographique 2025 Depuis 2015, la commune de Mérignac propose une saison photographique avec un programme d'expositions de photographes reconnus, de rencontres publiques, d'ateliers et de résidences d'artistes. En 2025 trois expositions importantes de 3 mois chacune seront proposées au public: « Sous le Ciel, photographies 2004-2024 » de Pierre-lin Renié de janvier à avril à la Vieille Eglise, et de mai à fin-juillet, « Mythologies » de Letizia Le Fur à la Vieille Eglise et au Parc du Vivier, et « La montagne qui marche » de Sébastien Sindeu à la Médiathèque. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 138 000 €. Au vu du dépassement du seuil annuel de la ville de Mérignac (computation des seuils fixée à 23 000 € à l'échelle de Bordeaux Métropole) vérifié par le Service des aides versées et guichet unique, l'attribution de la subvention pour Mérignac Photo est de ce fait proposée dans la Présente délibération.	10 000	138 000
FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE Musiques de nuit diffusion Fiche action C061013 Codev ville de Bassens Codev ville de Cenon Codev ville de Floirac Codev ville de Lormont Demande n°2025-00147	FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE 33ème édition, juillet 2025 Développé sur les communes la rive droite de la Métropole que sont Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise depuis 30 ans les espaces du parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits. La programmation accorde une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant de découvrir les artistes, rythmes et instruments internationaux. La 33ème édition du festival se déroulera sur 4 jours début juillet 2025, avec un concert par soir dans un parc de chacune des quatre communes. Cette année encore, la programmation du FDHG mettra en lumière des artistes souvent peu entendus dans les autres festivals. Le Festival s'inscrit dans le projet de territoire de la Rive droite	25 000	163 300

	et accompagne ainsi l'évolution et les changements d'image de ce territoire intercommunal, autour de 5 axes fondateurs : - Briser les logiques discriminatoires - Désenclaver le territoire - S'appuyer sur la qualité et sur l'innovation - Raisonner à l'échelle intercommunale - Communiquer et impliquer les habitants Plus de 4 000 personnes sont attendues pour cette édition. La diversité de la programmation et l'accès gratuit aux concerts sont des atouts du festival. Un village associatif accompagne chaque soirée. Élément central de la démarche participative du festival, il associe une quinzaine d'associations socioculturelles aquitaines (restauration orientée cuisine du monde, informations solidaires, commerce équitable et actions écocitoyennes). Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 163 300 €.		
Festival International des Arts de Bordeaux Métropole Festival des arts de Bordeaux (association) Fiche action n° C060981 Codev ville de Bordeaux Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Demande n°2025-00108	FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole 10ème édition, Octobre 2025 Le FAB - Festival international des Arts de Bordeaux métropole fêtera cette année ses 10 ans et fera vibrer le territoire métropolitain de sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationales. Festival pluridisciplinaire coconstruit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, le FAB allie temps forts dans l'espace public et performances en salle. Il accueille chaque année une trentaine de compagnies internationales, nationales et régionales dont les créations permettent 150 rencontres artistiques. Les éditions précédentes ont réuni 100 000 spectateurs en très grande majorité hors les murs, un pari réussi pour le festival qui souhaite aller davantage à la rencontre du public. L'espace public, présent dès les premières années du festival - Dominoes en 2016, Carabosse en 2017, le QG sur les quais Saint Michel en 2018 et 2019 ou encore Piano Vertical Quartier Braza ou Full Moon dominant le Port de la lune- a été renforcé en 2024 avec des projets participatifs tels que Panique Olympique qui a rassemblé plus de 4 000 participants dans ses chorégraphies « hors les murs ». Dans la continuité de l'édition 2024, le FAB souhaite poursuivre et développer des projets de créations artistiques pour faire émerger de nouvelles géographies. De grands gestes artistiques sur le fleuve, les ponts, les cours d'eau, les espaces urbains et naturels de la métropole	160 000	662 000

	seront imaginés avec un ou des artistes de renom. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 160 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 662 000 €.		
FIFIB Semer le doute Fiche action C060982 Codev ville de Bordeaux Demande n°2025-00181	FIFIB Festival International du Film Indépendant de Bordeaux 14ème édition, octobre 2025 Le FIFIB Festival International du Film Indépendant de Bordeaux est un rendez-vous immanquable pour les cinéphiles friands de films indépendants. Décalé, étrange, drôle, romantique et engagée, la programmation poursuit chaque année son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. De la romance au thriller, de la comédie au drame, le FIFIB explore le cinéma indépendant à travers une programmation éclectique et internationale qui réunit près de 30000 spectateurs à chaque édition. Pendant une semaine, des réalisateurs du monde entier sont en lice pour remporter l'un des prix décernés par le jury dont le Grand Prix, les Prix du Long Métrage, le Prix du Court Métrage et le Prix Contrebande. En plus des projections, le FIFIB organise des rencontres, des master-classes et des soirées festives. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 26 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 396 849 €.	26 000	396 849

Nombre d'actions	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :
10	573 500 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,
VU la délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 2024-2027,
VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, articles 657341 et 65748, 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,